

Histoire des arts au collège

« L'Histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves, il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. »

Préambule du document *Organisation de l'enseignement d'histoire des arts*

L'enseignement d'histoire des arts est obligatoire en collège à compter de la rentrée scolaire 2009 ; sa mise en œuvre suppose une réflexion au sein des équipes éducatives et des propositions réalistes et modestes pour cette première année.

Un enseignement institué et obligatoire

L'enseignement de l'histoire des arts s'appuie sur des textes que les membres des équipes éducatives doivent s'approprier :

- les programmes de toutes les disciplines ;
- un texte d'organisation, *L'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts*, B.O. n°32 du 28 août 2008 ;
- l'arrêté du 9 juillet 2009, *Modalités d'attribution du diplôme national du brevet*, B.O. n°31 du 27 août 2009 ;
- la note de service du 13 juillet 2009, *Évaluation de l'histoire des arts pour le diplôme national du brevet*, B.O. n°40 du 29 octobre 2009.
- le décret du 11 juillet 2006 *relatif au socle commun de connaissances et de compétences*, B.O. n°29 du 20 juillet 2007 ;
- la note de service du 13 juillet 2009, *Évaluation en collège et en lycée professionnel préparant au diplôme national du brevet*, B.O. n°40 du 29 octobre 2009.

L'enseignement d'histoire des arts s'organise dans chaque établissement en laissant toute leur place aux initiatives des professeurs. Une réunion du conseil pédagogique peut constituer un bon moyen de préciser cette organisation.

Un enseignement qui s'inscrit dans la continuité

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire à l'école primaire depuis la rentrée 2008, il doit donc être progressif et cohérent.

L'enseignement d'histoire des arts doit se penser sur les quatre années du collège. Même si cette année pourront être privilégiés certains niveaux (dont celui de 3^e) en fonction des expériences déjà conduites dans les établissements.

Un enseignement fondé sur la relation aux œuvres

L'enseignement d'histoire des arts conforte les pratiques pédagogiques existantes et s'appuie sur des contenus inscrits dans l'histoire de chaque discipline. Les didactiques de ces disciplines envisagent les œuvres d'art de manières différentes, il est donc nécessaire de garder à chacune ses spécificités afin de ne pas les instrumentaliser. Les œuvres d'art sont des points de rencontre. L'objectif est de faire dialoguer des œuvres de différentes

périodes dans une perspective de meilleure compréhension.

Il est nécessaire de donner une dimension problématisée à cet enseignement en s'appuyant sur des notions. Les entrées par les thématiques, les périodes chronologiques, les grands domaines artistiques ne sont pas limitatives et relèvent des choix pédagogiques individuels et collectifs.

C'est autour d'un questionnement que va se faire la rencontre avec les œuvres d'art et entre les disciplines. Chaque discipline doit y trouver sa place et les élèves doivent avoir des repères suffisants.

Les œuvres étudiées peuvent être celles du patrimoine local mais on ne peut se limiter à celui-ci.

Cet enseignement doit donner aux élèves l'occasion de s'exprimer à l'oral et aussi de s'entraîner en vue de l'évaluation.

Un enseignement partagé et concerté

L'enseignement d'histoire des arts convoque toutes les disciplines. Il doit aussi s'appuyer sur les professeurs documentalistes qui jouent un rôle important dans la circulation de l'information, l'accès aux ressources et la formation des élèves.

Il est nécessaire que les professeurs prennent connaissance des programmes des différentes disciplines (enjeux, démarches, objectifs). Le choix des œuvres d'art doit favoriser les résonances entre les disciplines afin que l'élève perçoive les croisements.

Cet enseignement est co-disciplinaire, il s'appuie sur les complémentarités entre les disciplines. Le dialogue entre les matières, porté par les enseignants, favorise la lisibilité et la cohérence pour les élèves. On ne peut envisager un partage strict entre les disciplines mais toutes les passerelles sont à exploiter. Il convient de laisser la place à la liberté et à l'imagination des équipes pédagogiques.

Une rubrique « histoire des arts » dans le cahier de textes électronique de la classe peut être un lieu de communication et de référence entre les professeurs en articulation avec le « cahier » des élèves.

Un enseignement qui a de nombreux points d'appui

Le travail sur les œuvres se fait déjà dans de nombreuses disciplines, ce n'est pas une nouveauté. Les professeurs ont déjà pris depuis longtemps des initiatives pour travailler autour de projets communs parfois modestes, d'autres fois plus ambitieux. Ils sont souvent interpersonnels et se fondent sur les affinités entre professeurs. Il est donc utile de vérifier et d'inventorier ce qui se fait déjà. La généralisation de l'histoire des arts demande d'aller plus loin pour que tous les élèves soient concernés.

Les projets sont nombreux dans les collèges dans le cadre du volet artistique et culturel du projet d'établissement ; leur exploitation en classe constitue une part de cet enseignement d'histoire des arts.

Le travail sur l'oral a été conduit dans le cadre des IDD, de l'option DP 3 heures, du compte-rendu de stages. Les établissements ont su organiser depuis de nombreuses années ces oraux.

Un enseignement évalué et validé

L'évaluation de l'enseignement d'histoire des arts s'effectue, à tous les niveaux de classe, en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences. En classe de 3^e, une épreuve orale spécifique est organisée, elle est prise en compte pour l'attribution du DNB (au titre d'une option à la session 2010, comme épreuve obligatoire à la session 2011).

L'évaluation est une étape du processus de formation des élèves et ne constitue pas la finalité de cet enseignement.

Le « cahier personnel d'histoire des arts »

Il est une nécessité afin :

- d'assurer le suivi et la continuité de cet enseignement ;
- de laisser l'initiative aux élèves ;
- de garder trace des apprentissages et des expériences personnelles.

Ce cahier peut avoir une forme numérique (portfolio, porte-documents...) qui présente de nombreux avantages. Sa constitution peut être l'occasion de valider des items du B2i en étant particulièrement attentif aux droits sur les images et les sons.

Ce « cahier » pourra constituer le support de l'interrogation orale du DNB.

Que peut-on trouver dans le « cahier » ?

1. Des références fortes partagées par toutes les disciplines (qui aident à faire le lien entre elles) et des œuvres majeures étudiées en classe (mais aussi des œuvres « satellites »).
2. Des éléments qui rendent compte de pratiques artistiques personnelles ou collectives, dispensées dans le cadre des enseignements.
3. Le dossier peut être enrichi par l'élève en fonction de sa rencontre individuelle avec les œuvres d'art.
4. Le dossier intègre des éléments liés au projet culturel de l'établissement.

L'évaluation pour le DNB

Quelques pistes

- Créer une situation d'évaluation pour que l'élève se questionne.
- Interroger sur des situations d'enseignement déjà expérimentées, vues en classe.
- Promouvoir une évaluation positive des élèves.
- Encourager les travaux de groupe (à deux ou trois)
- Inventer des dispositifs « légers » pour ne pas compliquer la tâche des enseignants

Déroulement possible de l'épreuve

- Inviter l'élève à présenter une partie de son « cahier personnel d'histoire des arts » et à expliciter son choix.
- Compléter l'interrogation de l'élève sur d'autres aspects du dossier ou

des documents complémentaires apportés par les enseignants et vus en classe. Ces œuvres doivent être listées et portées à la connaissance des élèves.

L'organisation de l'évaluation

L'oral est individuel ou collectif d'une durée de 15 minutes maximum devant un binôme de professeurs dont un au moins de l'une des trois disciplines : éducation musicale, arts plastiques, histoire.

Les critères d'évaluation

- **Ils sont explicités dans les différents textes de référence.**
- **Ils concernent à la fois les connaissances et les capacités mais aussi les attitudes**

Les connaissances

En relation avec les thématiques étudiées pendant l'année de 3^e l'élève maîtrise :

- la connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;
- des repères artistiques, historiques, géographiques et culturels lui permettant de situer les œuvres dans le temps et l'espace ;
- des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques ;
- des notions de base sur les techniques de production des œuvres.

Les capacités

Sur la base de ces connaissances l'élève est capable :

- de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ;
- d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.) ;
- de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.).

Les attitudes

Elles impliquent :

- sensibilité et créativité artistiques ;
- curiosité et ouverture d'esprit ;
- concentration et motivation ;
- esprit critique
- de franchir les portes d'un lieu artistique et culturel, de s'y repérer, d'en retirer un acquis personnel ;
- de mettre en œuvre des projets artistiques, individuels ou collectifs.

L'évaluation de l'oral doit aussi s'appuyer sur une partie de la compétence 1 du socle *La maîtrise de la langue française*

S'EXPRIMER À L'ORAL

- Prendre la parole en public
- Adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)
- Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue
- Reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers
- Rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...)

Le DNB 2010 constitue une expérimentation : l'organisation de l'épreuve, le moment où elle se déroule doivent être déterminés dans chaque collège afin de répondre aux caractéristiques propres à l'établissement, aux choix faits par les conseils pédagogiques, avec une ambition modeste rendant cette expérimentation réalisable sans perte excessive de cours.

Des ressources

Le portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle

<http://www.education.arts.culture.fr/>

Le portail du ministère de la culture

<http://www.culture.fr/fr/sections/collections/histoire-arts>

CRDP Aix-Marseille

<http://www.crdp-aix-marseille.fr/spip.php?rubrique4>

Ressources pour faire la classe au collège

http://media.education.gouv.fr/file/HDA/83/3/College_Ressources_HDA_128833.pdf

Les pages DAAC du site académique

http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_25464/l-action-culturelle

Les ressources disciplinaires du site académique

<http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/discip/>